



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 30 MARS 2026

Le trente mars deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), Sacha GILLES (Pouvoir donné à BURAVAND Julien).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Objet de la délibération
N°52/2026

Désignation des délégués à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 07/04/2026.
Le Maire,

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône.

Monsieur le Maire propose de désigner

- Délégué titulaire : M. Jean-Paul BURAVAND, Adjoint au maire
- Délégué suppléant : M. Jean-Louis ROCHE, Conseiller municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,

DESIGNE en tant que délégués de la Commune à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône :

- Délégué titulaire : M. Jean-Paul BURAVAND, Adjoint au maire
- Délégué suppléant : M. Jean-Louis ROCHE, Conseiller municipal.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

